

Conditions de participation

1. Accès à la carte à gratter numérique

Chaque client privé peut gratter une carte à gratter numérique dans l'application numérique, qui est accessible avec un appareil mobile à l'adresse tankenrubbelnsparen.ch, ainsi que dans l'application Shell. Le client recevra alors au hasard un rabais sur le carburant de 3, 6 ou 9 ct./l ou une compensation de CO₂ gratuite d'une valeur de 1 ct./l.

Shell ne garantit pas l'accès sans accroc aux sites web. L'accès et l'affichage dépendent de la connexion internet de l'appareil final.

Shell se réserve le droit de mettre fin à l'action prématurément ou de la prolonger.

2. Rabais

Les rabais affichés peuvent être soit échangés immédiatement (une fois activé, le rabais est valable pendant 10 minutes), soit sauvegardés par le biais d'une notification par e-mail.

Les rabais indiqués peuvent être échangés une seule fois lors du prochain plein dans toutes les stations participantes jusqu'au 30 juin 2021. Les stations participantes sont mentionnées sur le site www.shell.ch.

Les rabais sur le carburant peuvent être utilisés pour tous les carburants (Super 95, Diesel, Shell V-Power), à l'exception d'AdBlue. Ils ne peuvent pas être combinés entre eux ni avec d'autres actions. Ils ne sont pas remboursables en espèces.

Seuls les clients privés peuvent participer, le paiement avec la Shell Card ou d'autres cartes d'achat d'essence et de service n'est pas possible.

3. Notification par e-mail

Afin de conserver le rabais affiché pour le prochain plein, le client fournit son adresse e-mail et une notification automatique y est envoyée. Cet e-mail contient un lien à usage unique permettant d'accéder au rabais de la carte grattée.

Shell attire l'attention sur le fait que les données personnelles des participants (adresses e-mail) ne sont pas transmises à des tiers par Shell, ni cédées à ceux-ci pour être utilisées ; Shell les traite de manière confidentielle conformément à la loi suisse sur la protection des données. Le participant consent à ce que son adresse e-mail soit utilisée exclusivement pour l'envoi unique de la notification par e-mail.

Le risque de la bonne réception de la notification par e-mail incombe au client. Shell ne garantit pas la transmission sans accroc ou en temps voulu de la notification par e-mail.